

A large, out-of-focus stack of colorful papers and folders in shades of orange, purple, and white, positioned on the right side of the page.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Préambule	3
PARTIE 1 – LES ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE POUR L’ANNEE 2026	4
1.Un contexte macro-économique, financier et politique incertain.....	4
1.1 Une activité économique modérée et durablement inférieure à la période pré-pandémique	4
1.2 Un reflux global de l’inflation.....	5
1.3 La fin d’un cycle de resserrement mais avec des taux durablement plus élevés.....	6
2.Des décisions budgétaires française entre rigueur et signal politique	7
2.1 Le renforcement du DILICO	9
2.2 Un écrêtement supérieur à prévoir pour la Dotation Forfaitaire en 2026.....	9
2.3 Péréquation verticale et horizontale stables	10
2.4 Revalorisation forfaitaire des bases fiscales	10
2.5 Diminution du soutien à l’investissement vert et du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement	10
PARTIE 2 : La situation financière de Montmorency : estimation du Compte Financier Unique 2025 12	
1.La section de fonctionnement.....	12
1.1 Préambule méthodologique.....	12
1.2 Les résultats de l’exercice 2025	12
1.3 Les recettes de fonctionnement.....	13
1.4 Les dépenses de fonctionnement	14
2. Les dépenses d’investissement	16
2.1 Les dépenses d’équipement.....	16
2.2 Le financement des investissements	17
3. L’endettement de la Ville	18
PARTIE 3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L’ANNEE 2026	21
1. La section de fonctionnement	21
1.1 Les dépenses de fonctionnement	21
1.2 Les charges à caractère général	23
1.3 Les dépenses de personnel.....	23
1.4 Les recettes de fonctionnement.....	25
1.5 Les recettes de fiscalité directe.....	27
1.6 Les recettes de fiscalité indirecte	27
1.7 Les dotations participations	28
2. La section d’investissement.....	28
2.1 Les dépenses d’investissement	28
2.2 Les recettes d’investissement.....	29
3. Estimation des indicateurs financiers de l’exercice 2026	29
3.1 L’évolution des niveaux d’épargne	29
3.2 L’épargne de gestion	30
3.3 L’épargne brute	31
3.4 L’épargne nette	31
3.5 Le niveau d’endettement projeté	32

Préambule

Dans les 10 semaines précédant le vote du budget, le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires. Ce débat prévu à l'article L. 1612-26 du code général des collectivités territoriales s'organise comme suit :

« Le maire présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. »

Cet article qui est directement inspiré des dispositions de la loi NOTRe précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines ;
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication ;
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique prenant acte de la tenue de ce débat.

« Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique. »

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose : « A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement annuel (...) »

Préalable, essentiel et obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- D'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte principalement de la loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2023 à 2027 et de la Loi de Finances pour 2026 ;
- De donner les grandes esquisses concernant l'évolution des principaux postes budgétaires ;
- De présenter les grandes orientations stratégiques de la commune.

Conformément aux articles L.1612-1 et L.1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite d'adoption du budget primitif 2026, année de renouvellement du conseil municipal, est fixée au 30 avril 2026, la transmission au représentant de l'État devant intervenir au plus tard le 15 mai 2026.

Ce présent rapport sera publié sur le site internet de la commune conformément aux textes désormais en vigueur.

PARTIE 1 – LES ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE POUR L'ANNEE 2026

1. Un contexte macro-économique, financier et politique incertain

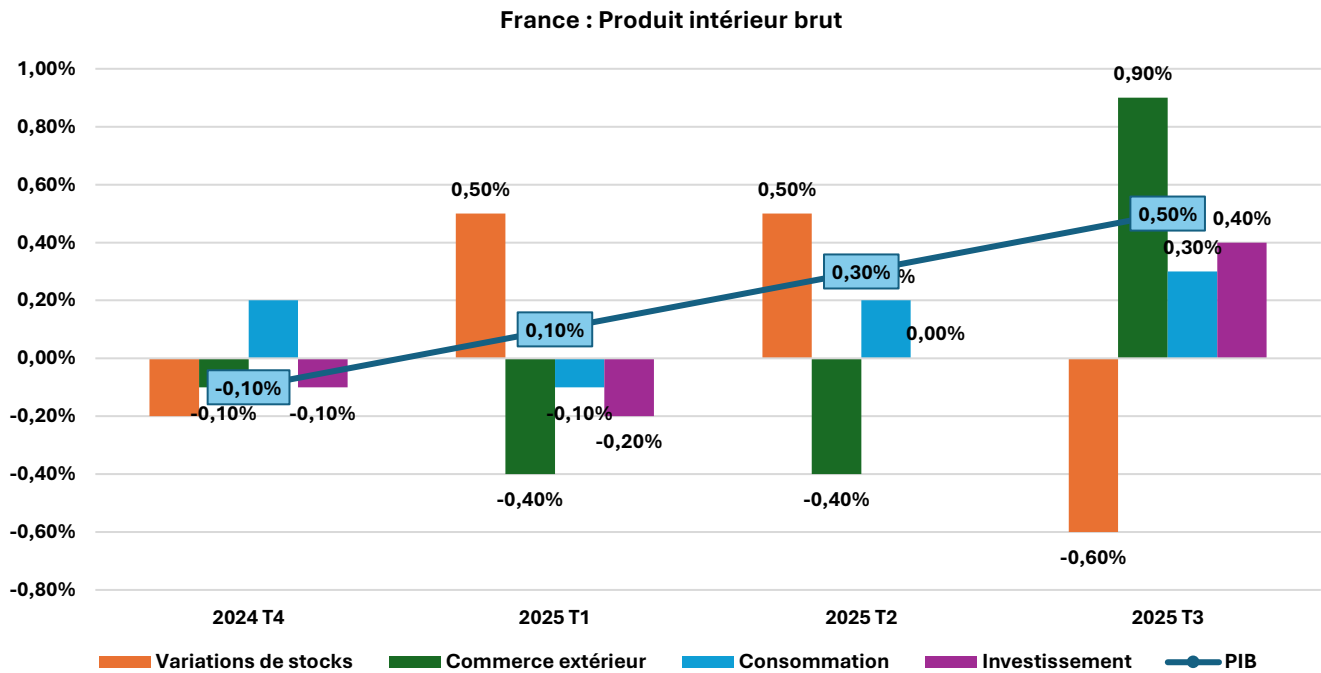
1.1 Une activité économique modérée et durablement inférieure à la période pré-pandémique

Les dernières perspectives du Fonds monétaire international (FMI) indiquent que la croissance mondiale devrait rester positive mais modérée avec un PIB réel mondial de l'ordre de 3,1% en 2026, soit un rythme inférieur à la moyenne d'avant la crise sanitaire.

Cette croissance moyenne masque de fortes disparités :

- Les économies avancées (États-Unis, zone euro, Japon) connaîtraient une croissance limitée, autour de 1,5% par an, freinée par le resserrement monétaire passé, le niveau d'endettement et le vieillissement démographique.
- Les économies émergentes et en développement, notamment en Asie, resteraient le principal moteur de l'économie mondiale, avec une croissance supérieure à 4% par an.

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. Les exportations ont en effet fortement progressé, compensant en partie l'effet négatif du déstockage des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique. **En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE, confirmant le scénario d'une activité économique molle, encore loin des niveaux pré-pandémiques.**



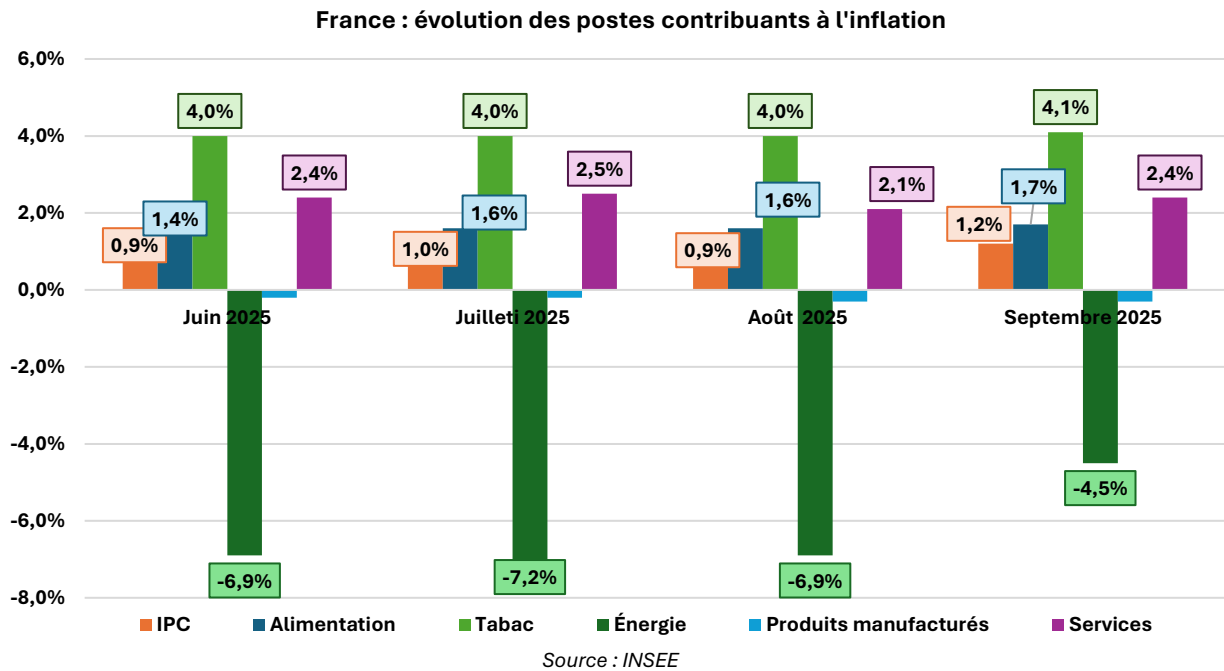
Ce léger rebond au troisième trimestre traduit néanmoins une certaine résilience de l'économie française dans un contexte international incertain et de resserrement monétaire prolongé. Pour l'analyse macroéconomique, il convient de noter que la contribution extérieure à la croissance demeure le principal moteur de l'expansion actuelle, alors que la demande interne n'a pas retrouvé son rôle de soutien principal. Cela a des implications directes pour les anticipations de marge et d'investissement : les entreprises tournées vers les marchés étrangers profitent davantage du cycle actuel que celles dépendantes du marché intérieur.

1.2 Un reflux global de l'inflation

Après le pic inflationniste de 2021-2023, l'inflation poursuit son reflux au niveau mondial. Les institutions internationales anticipent une inflation globale autour de 3,6% en 2026, convergeant progressivement vers les cibles des grandes banques centrales, sans être totalement stabilisée.

Aux États-Unis, l'inflation reste légèrement supérieure à 2%, ce qui incite la Réserve fédérale à une baisse prudente de ses taux directeurs. **En ce qui concerne la zone euro, l'inflation a nettement ralenti, revenant proche de la cible de 2% de la Banque centrale européenne (BCE)**, sous l'effet de la normalisation des prix de l'énergie et du ralentissement de l'activité.

En France, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

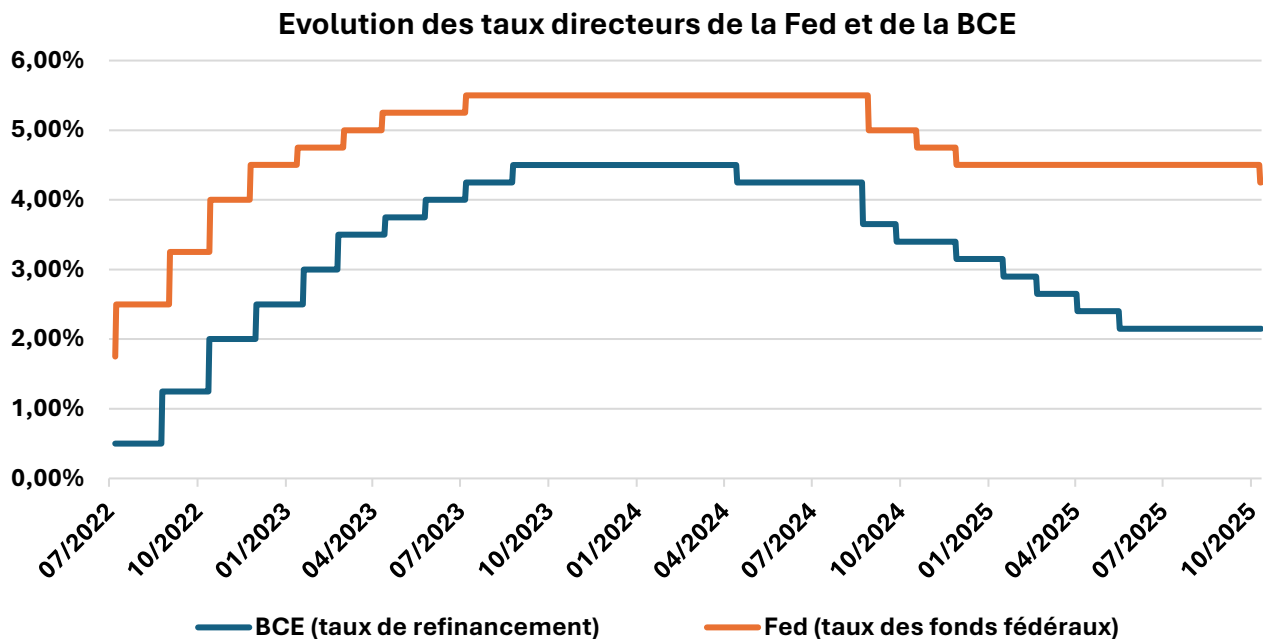


1.3 La fin d'un cycle de resserrement mais avec des taux durablement plus élevés

Après une phase de resserrement très rapide de 2022-2023, les grandes banques centrales ont engagé un assouplissement monétaire graduel.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a également commencé à réduire son taux directeur, désormais situé dans une fourchette comprise entre 3,50% et 3,75% à la fin de l'année 2025, contre plus de 5% au plus haut du cycle.

En zone euro, la BCE a porté son principal taux directeur jusqu'à 4,50% en 2023 avant d'amorcer une série de baisses graduelles. **Fin 2025, le taux de refinancement se situe autour de 2,15%**, niveau inférieur au pic de 2023 mais encore supérieur aux taux quasi nuls de 2015-2021.



Source: Fed & BCE

La BCE a réaffirmé son approche prudente et dépendante des données économiques. Aucune trajectoire de taux prédéfinie n'est envisagée, et les décisions à venir dépendront des prochaines publications d'inflation et d'activité. Si la tendance actuelle se poursuit, la banque centrale pourrait envisager un nouvel assouplissement début 2026, mais sans urgence immédiate.

Sur les marchés, cette posture de stabilité a été bien accueillie. Les rendements obligataires de la zone euro ont peu évolué, tandis que l'euro est resté stable face au dollar. Les investisseurs interprètent cette décision comme le signe d'une BCE confiante dans la trajectoire désinflationniste, mais prudente face à un environnement économique encore fragile. Cette attitude reflète un équilibre recherché entre soutien à la croissance et vigilance quant à la réapparition de tensions inflationnistes.

Le ralentissement de la masse monétaire et la fin progressive des programmes d'achat d'actifs (APP et PEPP) ont contribué à la stabilisation des prix. Christine Lagarde a confirmé que la BCE n'envisageait pas de baisse de taux avant le printemps 2026, préférant observer la consolidation de la désinflation avant tout assouplissement. Les marchés monétaires anticipent désormais une première réduction graduelle des taux à partir du deuxième trimestre 2026, sous réserve que l'inflation sous-jacente retombe durablement sous les 2%.

2. Des décisions budgétaires française entre rigueur et signal politique

Le PLF 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire. Le gouvernement vise à ramener le déficit public de 5,5% en 2025 à 5,1% du PIB en 2026, à stabiliser la dette autour de 116% du PIB et à réaliser 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique. Cet effort repose sur une hypothèse de croissance modeste, estimée à 1% en 2026, et une approche équilibrée sans augmenter certaines recettes sans mesures punitives pour les ménages.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	Variation entre T2 2024 et T2 2025
Ensemble des adms. Publiques	3229,7	3301,4	3305,3	3345,4	3416,3	+ 187
En point de PIB (*)	112,1%	113,6%	113,2%	113,9%	115,6%	+ 3,5%
Dont :						
- Etat	2630,9	2690,7	2687,0	2723,4	2787,7	+ 157
- Organismes divers d'adm centrales	68,5	68,7	69,8	69,7	68,7	0
- Administration publiques locales	248,6	250,0	261,9	262,5	262,4	+ 14
- Administration sécurité sociale	281,7	292,1	286,5	289,8	297,6	+ 16

Le PLF prévoit trois leviers principaux. D'une part, le gouvernement sur une nouvelle fiscalité patrimoniale. La taxe sur les holdings patrimoniales non productives (anciennement taxe Zucman) devrait rapporter entre 3 et 4 milliards d'euros. La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus sera reconduite jusqu'en 2027, et un ajustement sur les plus-values mobilières de court terme devrait générer 1,5 milliard d'euros supplémentaires.

D'autre part, sur le plan des dépenses, le gouvernement prévoit un gel en volume de la masse salariale de la fonction publique, à l'exception des ministères régaliens. Les prestations sociales seront revalorisées de manière sélective. Les crédits pour la transition énergétique bénéficieront d'une augmentation de 4,2% afin d'accompagner le plan de décarbonation industrielle, tandis que l'Éducation nationale et la Santé progresseront sous le rythme de l'inflation.

Enfin, l'État français aura recours à l'emprunt de manière importante pour couvrir le déficit restant. L'Agence France Trésor prévoit une émission de dette à moyen et long terme d'environ 285 milliards d'euros en 2026. La charge d'intérêts, qui s'élevait à 72 milliards d'euros en 2025, pourrait atteindre près de 80 milliards d'euros si les taux d'emprunt demeurent autour de 3% sur le 10 ans.

La charge de la dette devient le poste budgétaire à croissance la plus rapide. Le budget français est donc vulnérable à tout choc de taux ou à un écart de croissance réel par rapport aux prévisions. Cette tension souligne l'importance d'une gestion très prudente des finances publiques.

Le gouvernement repose sa stratégie sur trois éléments : une amélioration des recettes fiscales grâce à la reprise progressive de l'activité économique, une meilleure collecte par la lutte renforcée contre la fraude (TVA et revenus de capitaux) et enfin un respect strict de la trajectoire de déficit malgré des marges budgétaires extrêmement réduites.

Si le déficit de 5,1% est atteint, la France échappera à une dégradation de note souveraine en 2026. En revanche, tout écart de croissance ou toute hausse durable des taux d'emprunt repousserait le retour du déficit sous les 3% à 2028, au lieu de 2026 comme initialement prévu.

Pour une collectivité locale, ces éléments signifient une croissance nationale attendue très faible (1%), ce qui met sous pression les recettes locales. Le gel de la masse salariale de l'État, sauf exceptions, peut avoir des impacts indirects sur les partenariats et subventions. Enfin, la charge croissante de la dette publique nationale illustre un contexte partagé : toutes les collectivités font face à un coût de l'emprunt plus élevé qu'avant 2022, ce qui impose une sélectivité accrue dans les investissements et une gestion active de la dette

2.1 Le renforcement du DILICO

Pour rappel, afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Ce dispositif est renforcé et reconduit dans le PLF 2026, qui en double les montants (2 milliards d'euros), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités. Les communes contribueront à ce fonds à hauteur de 720 M € en 2026 contre 250 M€ en 2025.

Par ailleurs, le PLF 2026 introduit la possibilité d'un reversement fondée sur la trajectoire des dépenses des collectivités territoriales. Si les dépenses réelles sont inférieures à la croissance du PIB, fixée à +1,2 % pour 2026, le solde sera intégralement reversé à l'ensemble des contributeurs. En cas de dépassement du taux agrégé de dépenses des communes et EPCI, aucun reversement ne sera opéré pour l'exercice concerné. Cette disposition entrera en vigueur à compter de 2027.

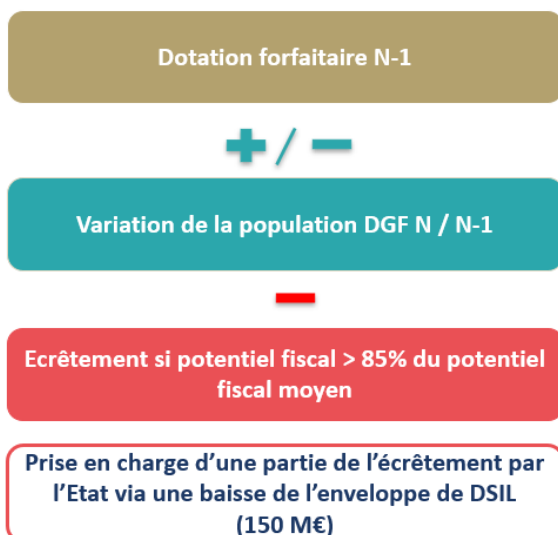
2.2 Un écrêtement supérieur à prévoir pour la Dotation Forfaitaire en 2026

L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025 pour les communes. L'enveloppe globale passe de 27,395 Mds € en 2025 à 32,578 Mds € en 2026 en raison de la rebudgétisations de l'ancienne DGF des Régions.

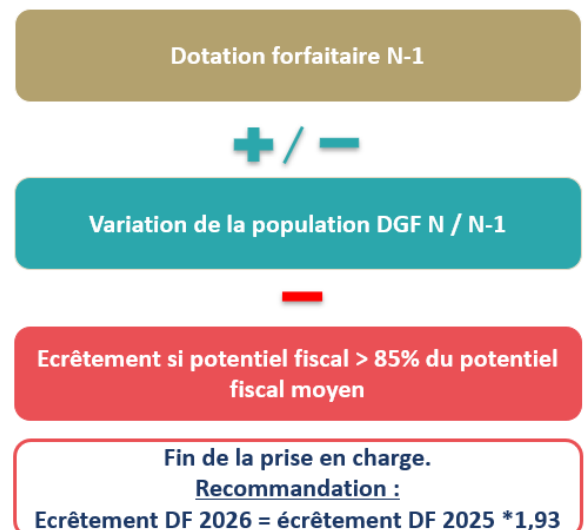
Un abondement de 290 M€ (contre 300 M€ en 2025) des dotations de péréquation verticale des communes est à prévoir (DSU : 140 M € et DSR : 150 M€). Il devrait être financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (pour 60%) et de la part CPS des EPCI (pour 40%).

Pour rappel en 2025, 150 M€ d'écrêtement avaient été « pris en charge par l'Etat » via notamment une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce n'est plus le cas dans le PLF 2026. Ainsi, l'écrêtement de la dotation forfaitaire devrait être amplifié en 2026.

Rappel du calcul en 2025



Calcul prévu au PLF 2026



2.3 Péréquation verticale et horizontale stables

L'enveloppe de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) serait stable en 2026. Il en est de même pour les critères d'éligibilité de cette dotation.

L'enveloppe globale du **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** est **maintenue à 1 milliard d'euros** dans le PLF 2026.

Cependant, 10% des prélèvements du DILICO 2025 et 20% des prélèvements prévus dans le cadre du DILICO 2026 viendraient alimenter le FPIC, renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.

Pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé pour votre entité :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF)
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national

Rappel : Depuis la LF 2024, le produit perçu par le bloc communal au titre de la CVAE a été remplacé par la fraction de TVA venant en compensation de la perte de produit.

La LF pour 2025 inclut cette fraction de TVA dans les ressources fiscales prises en compte pour déterminer le plafonnement du prélèvement du FPIC.

2.4 Revalorisation forfaitaire des bases fiscales

Le **coefficient de revalorisation forfaitaire** des bases fiscales des locaux d'habitation qui s'appliquera pour 2026 est déterminé par l'**IPCH** (l'indicateur des Prix à la Consommation harmonisé) **de novembre 2025 et sera de +0.8%**. Cette faible revalorisation est la plus basse de 2021 et un coefficient de revalorisation de +0.2%.

Le PLF 2026 met **fin à la compensation dynamique à l'euro** près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'une baisse de -25% qui pourra impacter également le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

2.5 Diminution du soutien à l'investissement vert et du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, le fonds vert permet de financer les projets en matière de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. C'est un outil crucial, géré localement, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Toutefois, le PLF 2026 prévoit une révision à la baisse de l'enveloppe de ce dispositif passant de 1.150 Mds€ en 2025 à 650M € en 2026. Cela s'inscrit dans la **logique d'économie de l'Etat**. Pour rappel ce fonds vise à financer des actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

L'article 32 du PLF 2026 prévoit la **suppression de l'éligibilité au FCTVA des dépenses de fonctionnement** d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et de l'informatique en nuage, pour recentrer le fonds sur les seules dépenses d'investissement.

Toutefois, **aucune modification du taux (16,404%)** n'est à craindre.

PARTIE 2 : La situation financière de Montmorency : estimation du Compte Financier Unique 2025

1. La section de fonctionnement

1.1 Préambule méthodologique

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Compte Administratif a été remplacé par le Compte Financier Unique (CFU) conformément à la loi de finance de 2024 qui oblige sa généralisation pour l'ensemble des collectivités. Il s'agit d'un document qui intègre à la fois le compte administratif et de gestion et qui retrace toutes les recettes et dépenses de l'année.

L'estimation du Compte Financier Unique a été réalisée sur la base d'une édition de la situation budgétaire en date du 31/12/2025 sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les éléments présentés sont conditionnés aux dernières écritures prises en charge et de régularisation par le Comptable public.

Les résultats décrits ci-après intègrent les rattachements de dépenses et de recettes conformément à l'instruction budgétaire M57. Pour rappel et conformément au Code général des collectivités territoriales, les résultats dégagés au 31/12/2025 doivent à minima couvrir le solde des restes à réaliser en investissement.

Les règles d'affectation des résultats budgétaires des collectivités territoriales sont définies par les articles L.2311-5 et R.2311-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces dispositions stipulent que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, lequel intègre le solde des restes à réaliser (RAR).

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées, ou aux recettes certaines non encore titrées au 31 décembre de l'exercice. Ils sont pris en compte pour déterminer le besoin de financement de la section d'investissement. Ainsi, le besoin de financement est égal au solde de la section d'investissement, ajusté du solde des restes à réaliser. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit donc, en priorité, couvrir ce besoin de financement, conformément aux articles précités du CGCT.

1.2 Les résultats de l'exercice 2025

Les clôtures budgétaires pour l'année 2025 sont indiquées dans le tableau ci-après. Le résultat prévisionnel cumulé sur les 2 sections, fonctionnement et investissement, est de 4 192 042.24 €.

Les résultats présentés ci-après intègrent les restes à réaliser de dépenses et de recettes incluant les opérations d'ordre qui sont des écritures budgétaires et comptable qui ne donnent lieu à aucun encaissement ou décaissement réels : transferts entre sections, dotation aux amortissements, dotations et reprises sur provisions ou corrections d'imputation internes.

CA 2025 (estimé)	Fonctionnement	Investissement
Recettes	32 536 333,68 €	1 736 600,43 €
1068 (excédent 2024)		3 609 302,16 €
Dépenses	28 180 559,38 €	11 455 526,00 €
Résultat de l'exercice	4 355 774,30 €	-6 109 623,41 €
Résultat 2024 (hors 1068)	5 445 844,10 €	1 221 242,51 €
Résultat cumulé (hors RAR)	9 801 618,40 €	-4 888 380,90 €
RAR dépenses		10 164 176,60 €
RAR recettes		9 442 981,34 €
Résultat global	9 801 618,40 €	-5 609 576,16 €
	4 192 042,24 €	

Ce résultat, en recul par rapport aux exercices précédent, est lié aux engagements inscrits en dépenses d'investissement (RAR dépenses), intégrant notamment les montants restant à engager en 2026 pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Jules Ferry, à la suite des retards entraînés par liquidation judiciaire de l'entreprise gros œuvre en mars 2025.

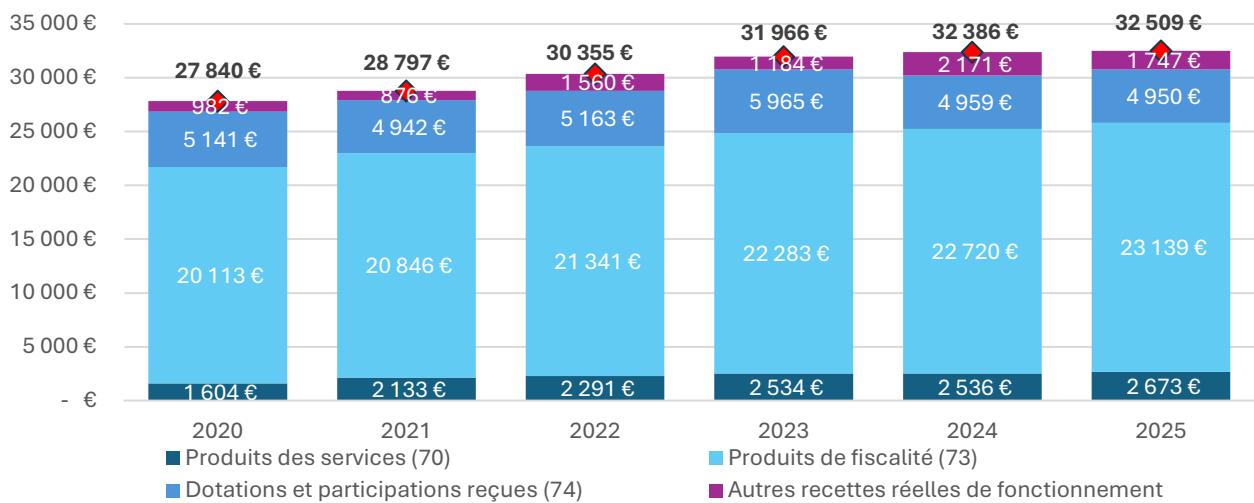
Ce programme entraîne, de manière mécanique, un déficit de la section d'investissement lié au décalage entre l'exécution des travaux et leur mandatement et l'encaissement des recettes provenant des subventions, lesquelles ne peuvent être perçues qu'après achèvement complet des programmes.

Les résultats présentés ci-après intègrent les restes à réaliser de dépenses et de recettes.

1.3 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement hors opérations d'ordre et l'affectation du résultat connaissent une **légère hausse de 0.38 %** par rapport à 2024. Cela s'explique principalement par l'augmentation naturelle des produits de fiscalité et de services de l'ordre de +1.84 %. La variation importante du chapitre « autres recettes de fonctionnement » en 2025 par rapport à 2024 est liée à la cession d'une propriété sise rue Rey de Foresta pour 515K€ et d'une terrain situé ruelle des Blots pour 290 K€) enregistrée au cours de l'exercice 2024.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement (en k €)

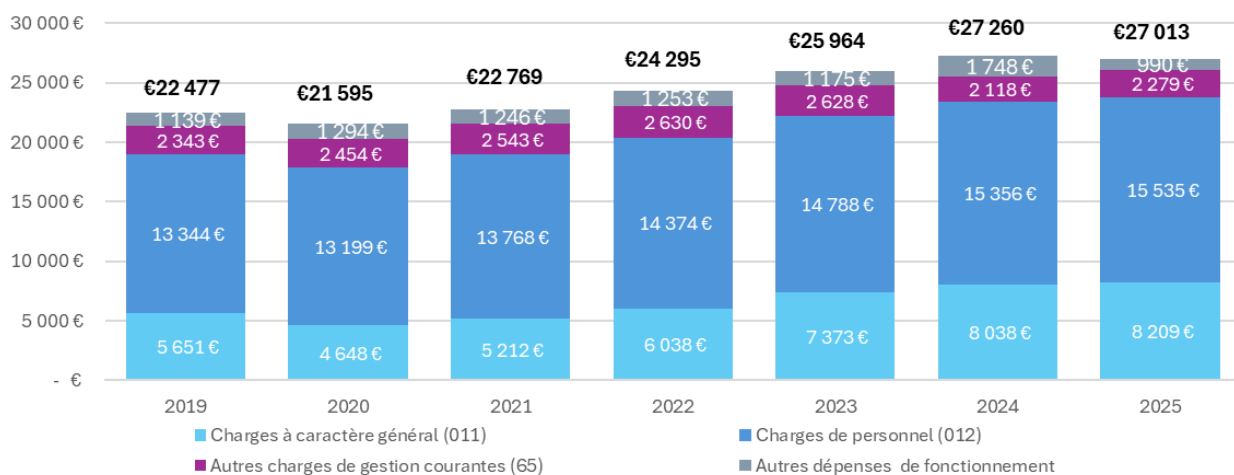


De manière générale, la structure des recettes reste inchangée par rapport aux années précédentes.

1.4 Les dépenses de fonctionnement

Entre 2020 et 2024, les dépenses de fonctionnement ont évolué en raison du retour à un niveau d'exécution normal après une période de sous-consommation budgétaire liée à la crise sanitaire, suivie de la forte hausse des dépenses énergétiques et des impacts de l'inflation dès 2022. En 2025, les **dépenses de fonctionnement baissent toutefois légèrement de -0.91%**.

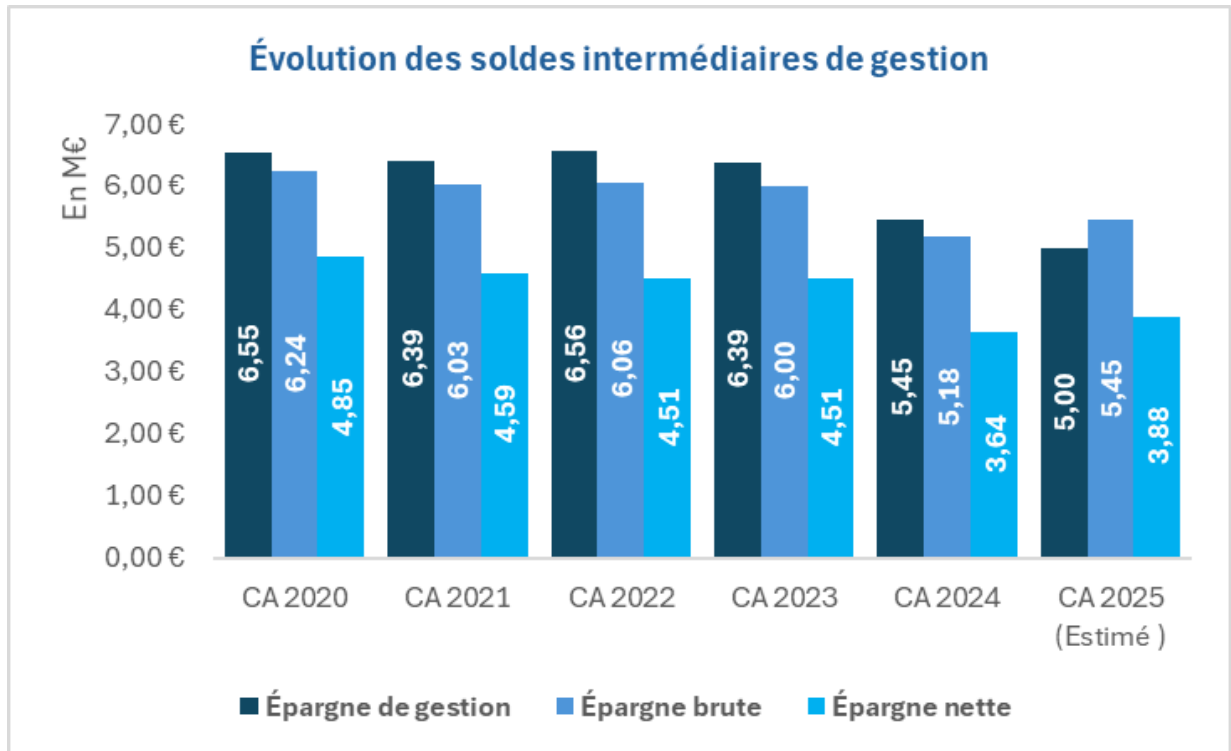
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement en K€



Cette évolution s'explique notamment par une hausse maîtrisée des charges de personnel malgré l'évolution des charges sociales URSSAF et des cotisations à la CNRACL (+180k €) conjuguée à l'absence d'amortissements de subventions et de provisions pour risques et charges en 2025 (-800 k€ par rapport à 2024).

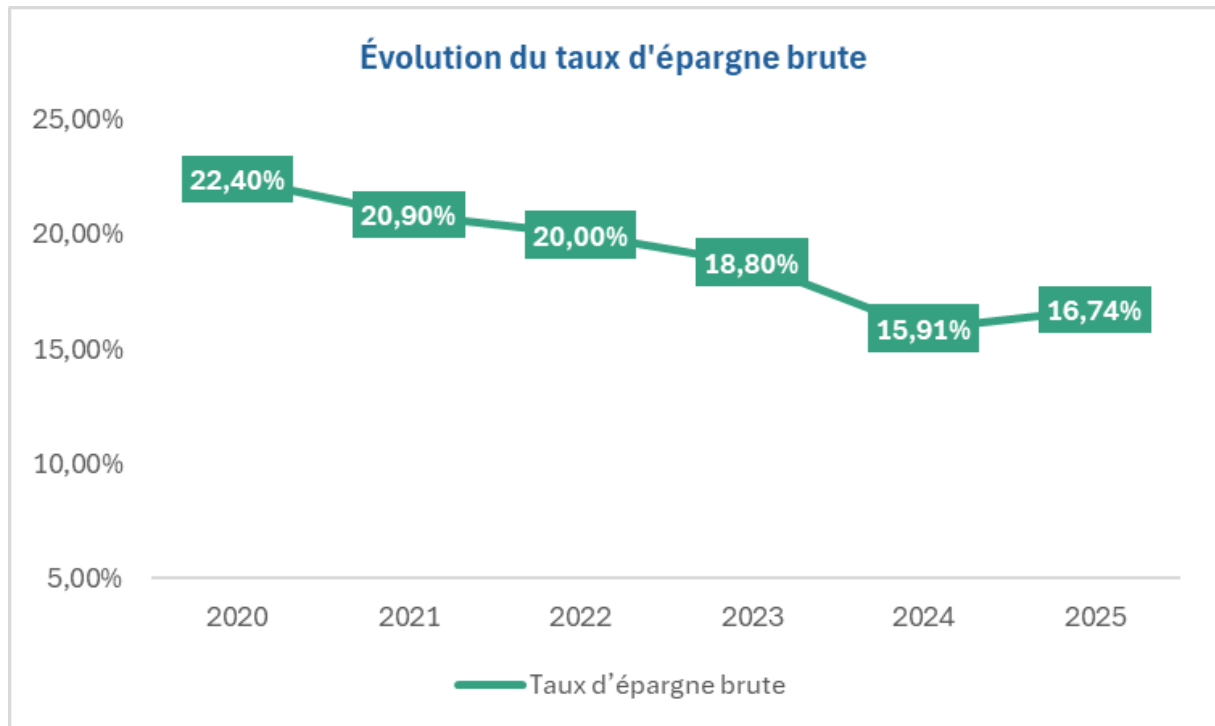
Au chapitre 011, on relève une évolution plus importante que prévu, **notamment liée aux frais juridiques entraînés par le sinistre de la résidence du Try d'environ 200 K€** (expertises, frais juridiques, fonds de soutien).

1.5 Les soldes intermédiaires de gestion



ÉPARGNE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (Estimé)
Épargne de gestion	6 549 666 €	6 394 551 €	6 564 030 €	6 389 543 €	5 449 668 €	5 000 650 €
Épargne brute	6 244 657 €	6 027 306 €	6 060 502 €	6 001 559 €	5 176 481 €	5 445 652 €
Épargne nette	4 853 209 €	4 589 732 €	4 511 573 €	4 513 311 €	3 638 471 €	3 882 109 €

Le taux d'épargne brute qui est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, augmente et atteint 16,74 %. Ce niveau d'épargne est **supérieur à la moyenne des communes du territoire de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (15%)**.



2. Les dépenses d'investissement

2.1 Les dépenses d'équipement

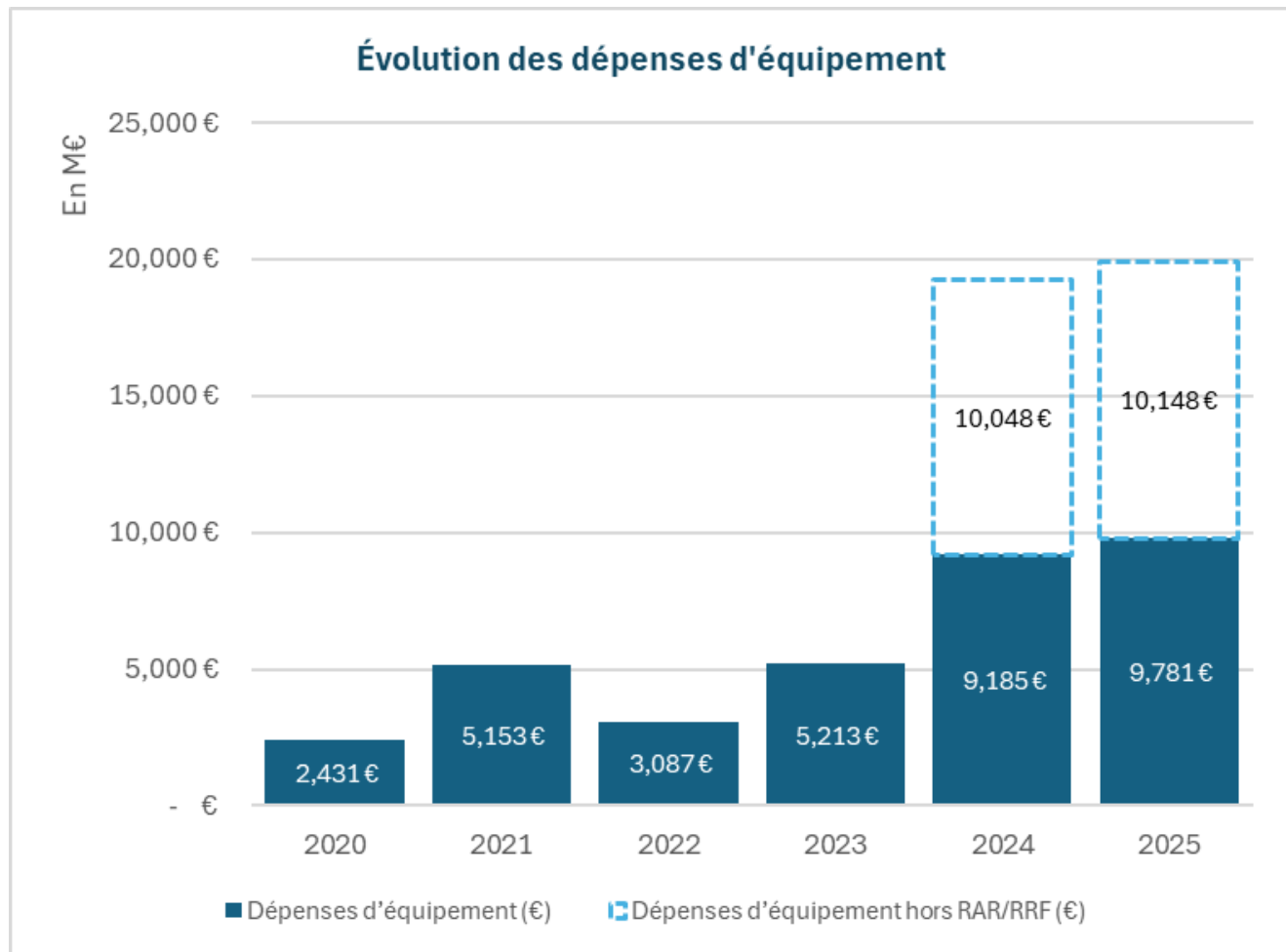
L'exercice 2025 a été marqué par un niveau dynamique d'investissements structurants établi au budget primitif à hauteur de 9 781 238 € (montant des dépenses d'investissement mandatées en 2025).

Cette enveloppe budgétaire a permis de financer les investissements suivants :

- Création du Parc du château de Dino,
- Programme de rénovation et d'extension du groupe scolaire Jules Ferry (tranche 2),
- Réhabilitation du préau, remises en peintures de toutes les classes, réfection des cours de récréation, réfection des abords à l'école Buisson maternelle/élémentaire,
- Remises en peinture, reprise de la toiture à l'école La Fontaine,
- Ravalement des façades et réfection des peintures à l'école maternelle Pasteur,
- Enfouissement des réseaux et rénovation des voiries avenue Charles de Gaulle, entrée sud de la ville,
- Poursuite du programme de modernisation du réseau d'éclairage public (passage en Led), mise en lumière du Parc des Acacias,
- Rénovation d'aires de jeux pour enfants (parc des Acacias, parc de l'Hôtel de ville),
- Travaux d'entretien des voiries (réfection des marquages au sol, installation de dispositifs ralentisseurs, mise en place des double-sens cyclables, renouvellement de mobilier urbain...),
- Clôture du Parc de la Serve,
- Lancement des travaux de création de la salle de La Forêt (rénovation du « bunker » - résidence de la Chénée),
- Lancement des études de rénovation et d'extension du COSOM,
- Acquisition d'arbres et de végétaux durables à destination des espaces publics,
- Travaux d'embellissement et remise en service de l'ascenseur au cinéma L'Eden,
- Renouvellement des moyens informatique et des serveurs,

- Reprises de concession au cimetière.

En intégrant les engagements budgétaires du budget d'investissement 2025 qui figurent dans le graphique ci-dessous (dépenses mandatées en bleu foncé, reports prévisionnels principalement dus aux retards pris sur le chantier de réhabilitation-extension de l'école Jules Ferry en cadre pointillé) les dépenses d'équipement la somme de 19 929 126 €.

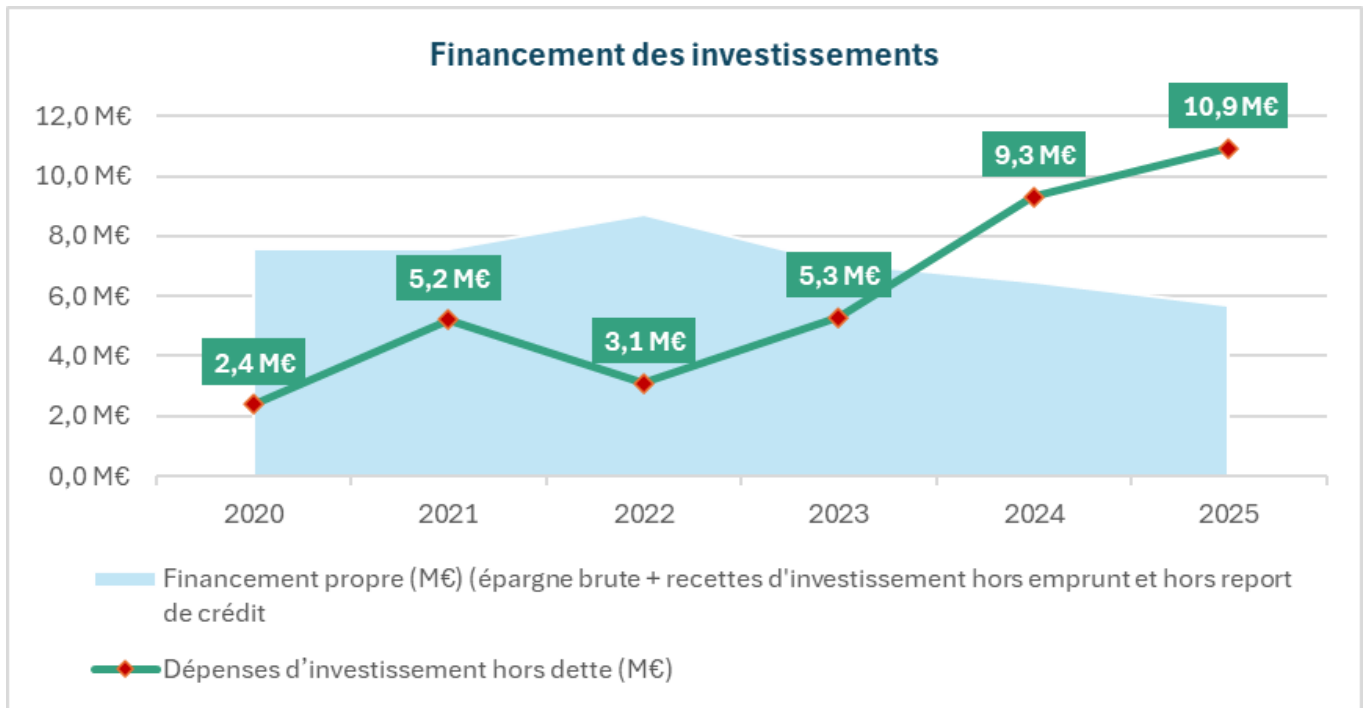


Le niveau des restes à réaliser en dépenses d'investissement (10 147 888 M€) correspond à hauteur de 81.65 % au projet de réhabilitation/extension de l'école Jules Ferry en raison de retards dans l'exécution des travaux.

2.2 Le financement des investissements

Les investissements 2025 ont été financés, comme pour chaque exercice du mandat actuel, **sans recours à l'emprunt** par :

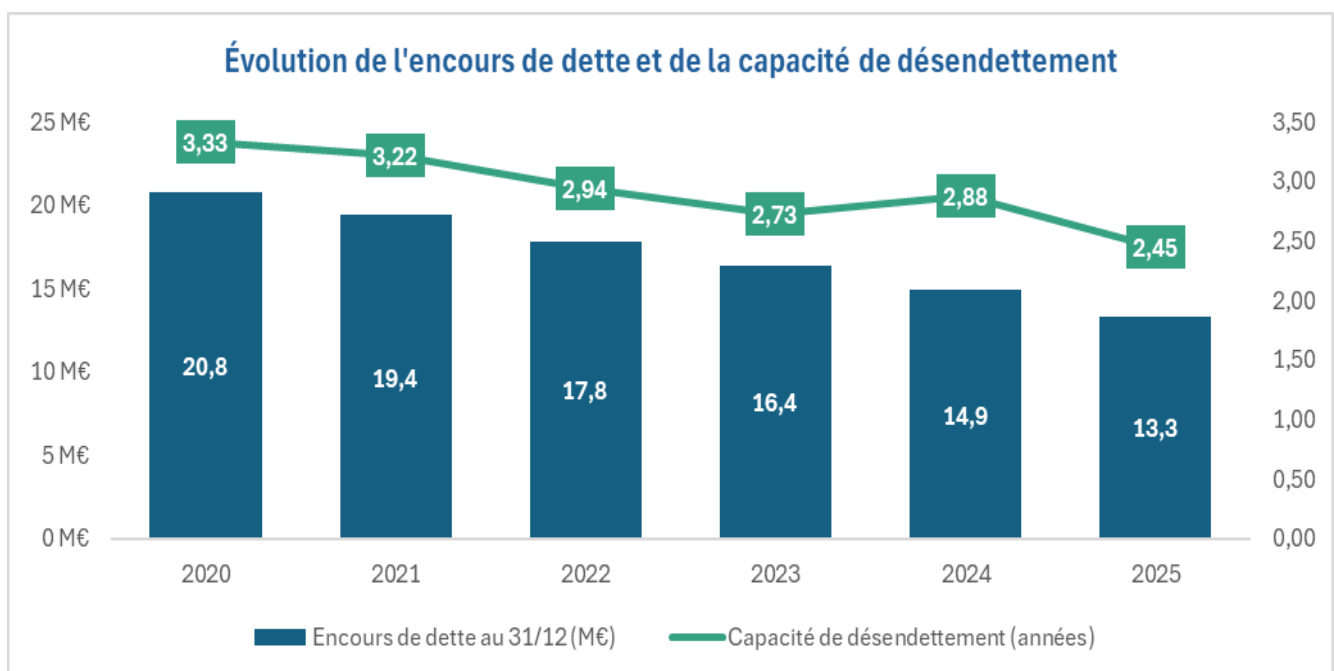
- Les subventions allouées au projets structurants 2025,
- L'affectation du résultat de l'exercice 2024,
- La dotation aux amortissements provenant de la section de fonctionnement,
- Les restes à réaliser de subventions en attente,



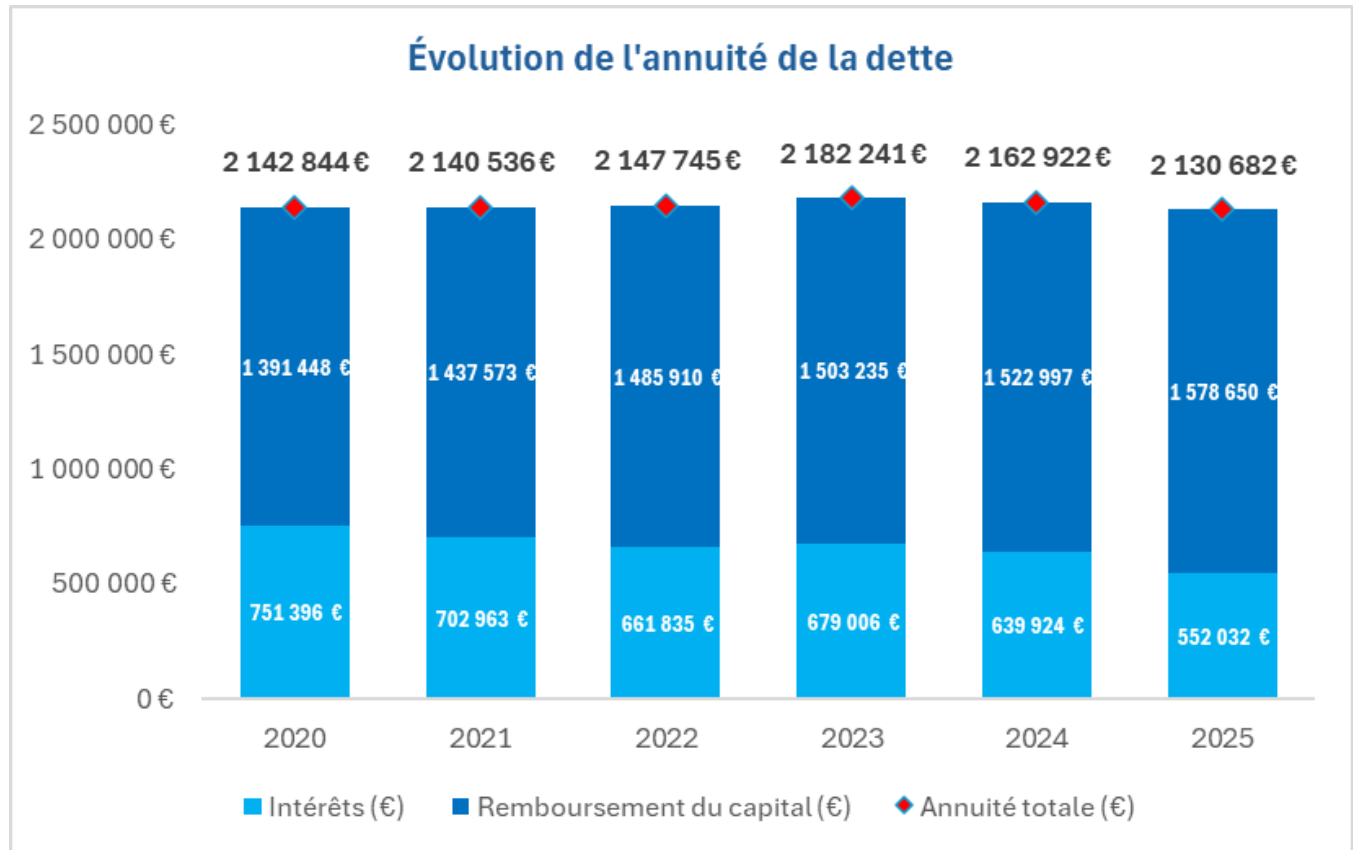
3. L'endettement de la Ville

Pour la sixième année consécutive, la Ville n'a pas eu recours à d'emprunt. En conséquence, **la Ville se désendette** et voit son encours de dette passer de 22,3 M€ au 1^{er} janvier 2020 à 13,3 M€ au 31 décembre 2025, soit une baisse de – 40,36 %.

La capacité de désendettement suit la même dynamique, passant de 3.3 ans en 2020 à 2.45 ans en 2025 (nombre d'années nécessaires au remboursement de l'encours de dette si la commune consacrait l'intégralité de son épargne au remboursement). Pour rappel, une capacité de remboursement inférieure à 5 années est généralement retenue comme un ratio de santé financière satisfaisant.



En parallèle, l'annuité de la dette (intérêts + capital) a baissé de 31 k€ en 2025 pour atteindre un montant total de 2 130 682.42 €. L'annuité de la dette est composée en moyenne à 30 % de remboursement des intérêts et à 70 % de remboursement du capital.



PARTIE 3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026

Dans un contexte macroéconomique toujours incertain, marqué pour la seconde année consécutive par le retard pris dans le vote du budget de l'État, la ville de Montmorency a élaboré les orientations budgétaires 2026 en fixant trois objectifs forts :

- La quasi-stabilité des dépenses courantes de fonctionnement,
- **Pas d'augmentation des taux communaux** des taxes foncières,
- Une évolution maîtrisée des charges de personnel, pour amortir l'impact de la hausse notable des cotisations patronales URSSAF et CNRACL imposée aux communes par l'État.

1. La section de fonctionnement

1.1 Les dépenses de fonctionnement

En section de fonctionnement, l'exercice 2026 s'oriente vers une **hausse maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement de la ville de + 1.13 %** comparativement au niveau voté en 2025 (BP + DM), rendue nécessaire par les effets résiduels de l'inflation et de nouvelles évolutions de dépenses contraintes partiellement compensées par des efforts de gestion courante des services de la ville et par la baisse des intérêts de nos emprunts.

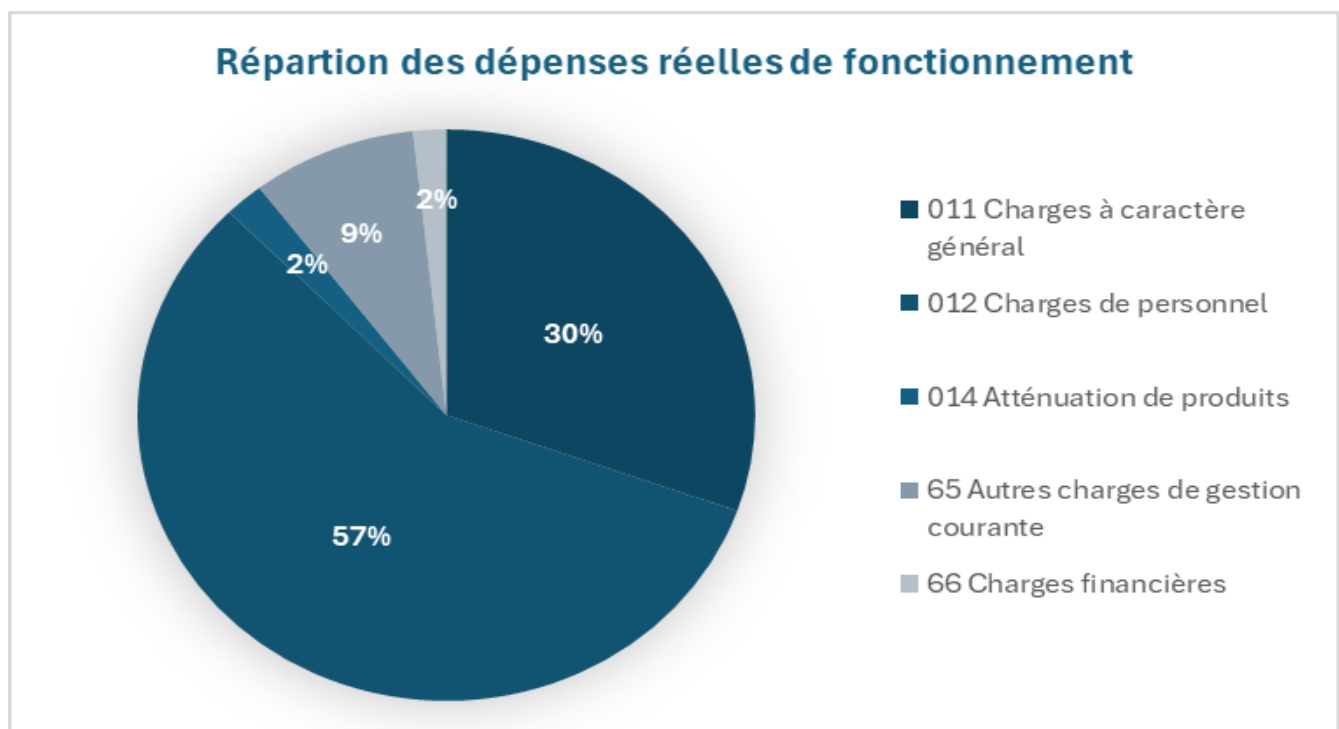
Les points à retenir :

- La commune doit intégrer dans son budget 2026 un grand nombre de dépenses contraintes n'ayant pas d'effet direct sur l'amélioration des services rendus à la population :
 - Hausse des cotisations sociales patronales (URSSAF : + 163 k€/an – CNRACL - + 119 k€/an).
 - Mise en place du Dilico (dispositif de lissage conjoncturel) + 104 k€
 - Mise en place d'une provision de 180 k€ destinée à financer la remise en état du mur de la propriété Pecnard rue du Temple (montant total 650 k€). Ces travaux effectués par la ville pour compte de tiers ne pourront pas faire l'objet d'un recouvrement en recettes du fait de l'insolvabilité de la succession.
 - Mise en place d'une provision de 50 k€ au chapitre 65 pour régularisation de créances éteintes sur demande du comptable du trésor.

Hors de ces dépenses contraintes l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la ville serait de – 0,88 %.

Dépenses réelles de fonctionnement (en k€)	BP 2025 + DM	BP 2026	Évolution	Évolution (en %)
011 Charges à caractère général	8 745 969 €	8 586 680 €	- 159 289 €	-1,82%
012 Charges de personnel	15 874 000 €	16 126 000 €	252 000 €	1,59%
014 Atténuation de produits	529 348 €	581 506 €	52 158 €	9,85%
65 Autres charges de gestion courante	2 412 236 €	2 479 548 €	67 312 €	2,79%
66 Charges financières	551 702 €	488 130 €	- 63 572 €	-11,52%
67 Charges exceptionnelles	20 000 €	10 000 €	- 10 000 €	-50,00%
68 Dotation aux provisions réelles	- €	180 000 €	180 000 €	
TOTAL	28 133 255 €	28 451 863 €	318 608 €	1,13%

En termes de répartition, les dépenses de personnel représentent la majeure partie des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), soit 56.68 %. Les charges à caractère général représentent le deuxième poste de dépenses avec 30.18 %. L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement représentent 13.14 % des DRF.



1.2 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont prévues en baisse de – 1.82 % par rapport à 2025.

Cette diminution des dépenses courantes des services est principalement due à :

- Une diminution attendue des dépenses de restauration scolaire due à une baisse des effectifs scolaires liée à la baisse notable de la natalité sur les trois dernières années,
- L'optimisation des crédits alloués aux différentes directions et le respect des notes de cadrage ayant fixé l'évolution des crédits à 0 %,
- Une légère diminution des frais de chauffage et d'électricité.

1.3 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel devraient s'établir à 16 126 000 € en 2026, soit une **hausse très maîtrisée de + 1,59 %** par rapport au budget 2025 (budget primitif et décision modificative votée en septembre 2025).

Cette hausse est justifiée par :

- L'évolution des rémunérations de base des personnels titulaires (glissement vieillesse-technicité),
- L'intégration des hausses de cotisations patronales : URSAFF et Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
- Le recrutement de jeunes en formation en alternance

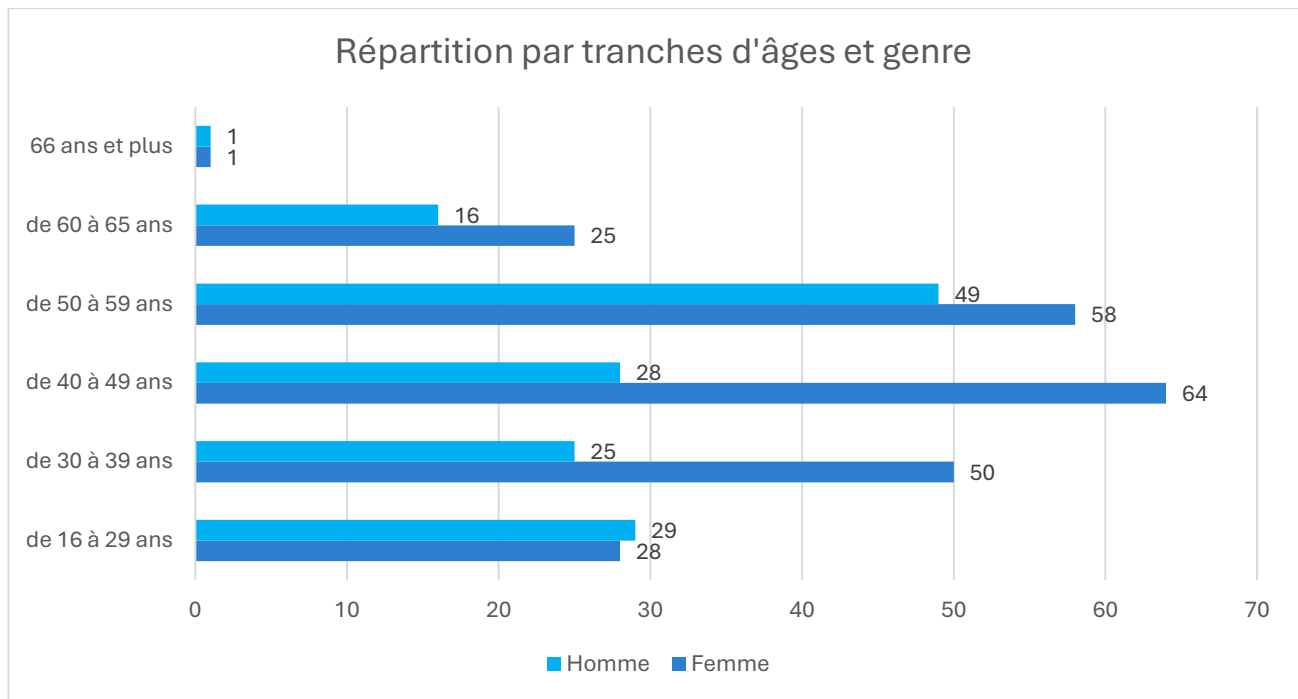
Les effectifs arrêtés au 31 décembre 2025 comptent 374 agents répartis comme suit :

- 212 titulaires
- 162 contractuels

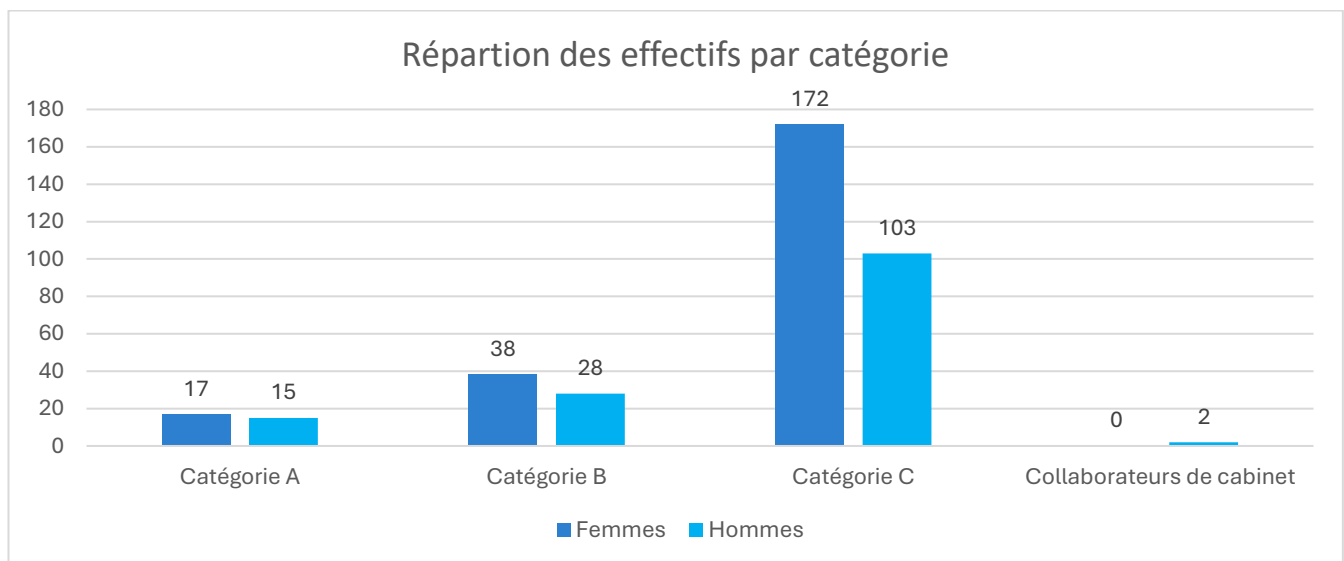
En 2025, la commune a procédé à 79 recrutements sur des postes permanents et non permanents (saisonniers et remplacements) :

- 9 fonctionnaires
- 67 contractuels
- 3 apprentis

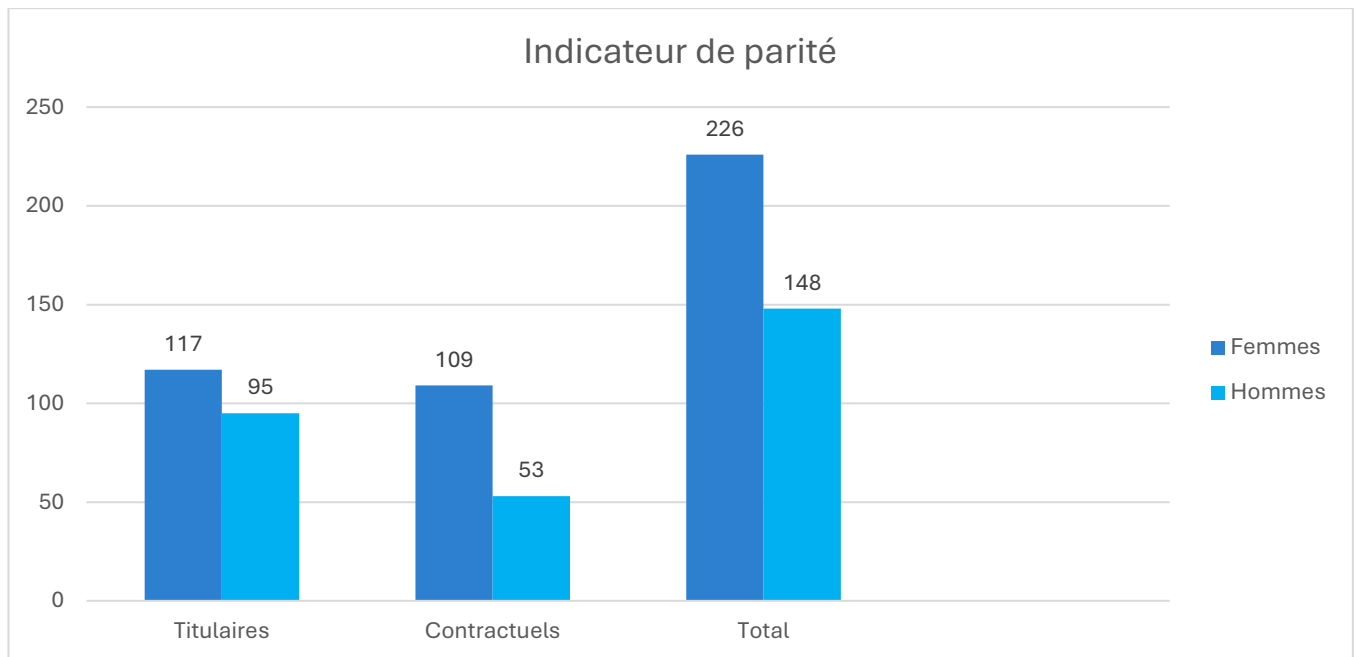
Sur ce même exercice, 2 agents ont bénéficié d'une promotion interne et 11 agents ont fait valoir leur droit à la retraite.



Les plus de 50 ans représentent 40,1% des effectifs.



De façon classique dans la fonction publique territoriale, les agents de catégorie C sont majoritaires.



À l'instar de l'année 2024, le personnel féminin est majoritaire quelle que soit la catégorie.

Temps de travail, formations et avantages en nature

La durée de travail est conforme aux obligations réglementaires de 1607 heures de service annuel.

En 2025, **148 agents sont partis en formations**, ce qui représente 539.5 jours de formation.

Concernant les avantages en nature liés au poste :

- 11 logements de fonction sont mis à disposition dont 5 pour nécessité de service absolu et 6 par convention d'occupation précaire avec astreinte.
- 1 véhicule de fonction octroyé au Directeur Général des Services.
- 4 véhicules de services avec remisage à domicile.

Les autres charges de fonctionnement

Après une hausse observée en 2025, les autres charges de gestion courantes augmenteront légèrement de 67 312 €, soit + 2,79 %, en raison de la revalorisation de la contribution au SDIS et de la mise en place d'une provision pour créances éteintes.

1.4 Les recettes de fonctionnement

La répartition des recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes ont été établies sur les hypothèses les plus raisonnables, en particulier l'évolution des produits de la taxe foncière calculés sur la base d'une évolution de + 0.8 % retenue par la plupart des collectivités locales en l'absence du ratio définitif qui sera fixé par l'État après le vote de la future Loi de Finances 2026. Ce taux est basé sur l'indicateur des Prix à la Consommation harmonisé (IPCH) fixé par l'INSEE en novembre 2025. Cette faible revalorisation est la plus basse depuis 2021 avec un coefficient de revalorisation de +0.2%.

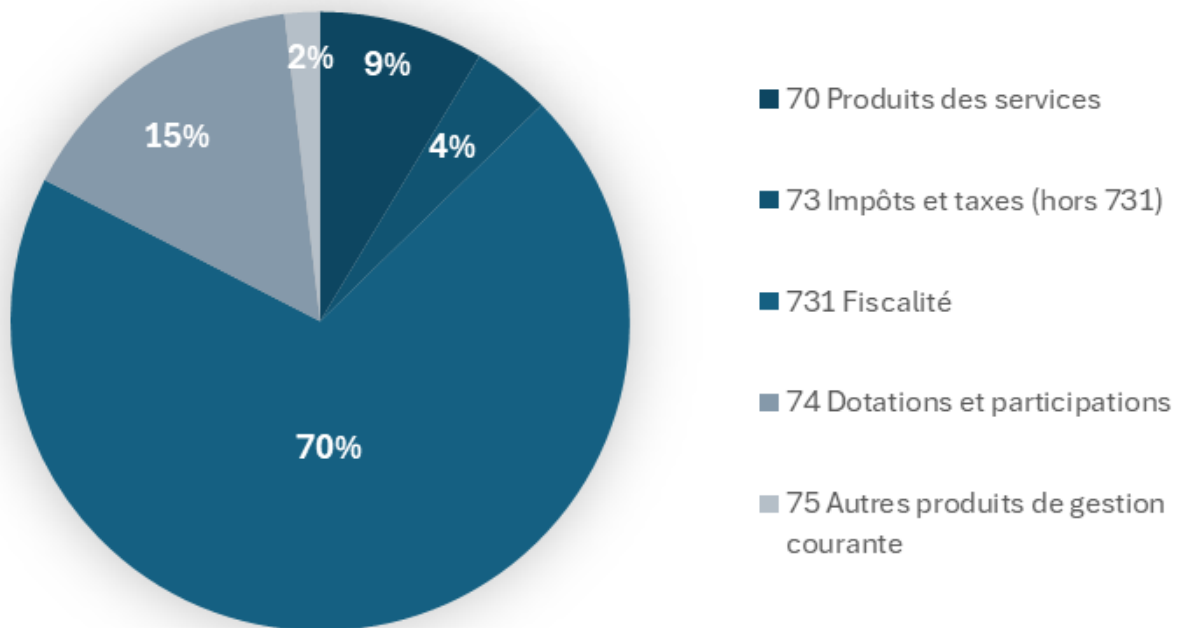
Recettes réelles de fonctionnement (en k€)	BP 2025 + DM	BP 2026	Évolution (en k€)	Évolution (en %)
013 Atténuation de charges	80 000 €	80 000 €	- €	0,00%
70 Produits des services	2 700 000 €	2 650 000 €	- 50 000 €	-1,85%
73 Impôts et taxes (hors 731)	1 277 810 €	1 107 810 €	- 170 000 €	-13,30%
731 Fiscalité	21 890 647 €	22 223 190 €	332 543 €	1,52%
74 Dotations et participations	4 892 165 €	4 764 398 €	- 127 767 €	-2,61%
75 Autres produits de gestion courante	577 000 €	577 000 €	- €	0,00%
76 Produits financiers	- €	- €	- €	
77 Produits exceptionnels	5 000 €	5 000 €	- €	0,00%
TOTAL	31 422 622 €	31 407 398 €	- 15 224 €	-0,05%

Les recettes de fonctionnement sont majoritairement portées par les recettes de fiscalité directe (74.29 %) ainsi que les dotations et participations dans une moindre mesure (15.17 %).

L'évaluation de ces recettes prend en compte l'évolution à la baisse de certains postes de recette :

- Une diminution de la compensation d'attribution de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée correspondant au montant des investissements réalisés en 2025 pour le renforcement du réseau de vidéo protection (- 170 k€).
- La suppression d'une grande partie des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA dans le cadre du projet de Loi de finance 2026 (- 60 k€).
- L'anticipation de la baisse de la fréquentation du service de restauration scolaire liée à la diminution démographique des effectifs (- 50 k€).
- La poursuite de l'érosion régulière des recettes de DGF constatée depuis 2017 (- 30 k€).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1.5 Les recettes de fiscalité directe

L'hypothèse de produit fiscal retenu dans le cadre de ces orientations budgétaires s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Un **maintien des taux d'imposition**, conformément à l'engagement de la municipalité
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,73 %
- Une évolution des bases fiscales qui devrait être de 0.8 %.

S'ajoutent à cela la taxe sur l'électricité (400 k€) qui devrait être stable en 2026, les droits de voirie pour occupation du domaine public (100 k€) ainsi que la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui est calculée de manière prudentielle au regard de la légère reprise des transactions sur le marché de l'immobilier (1 200 k€).

1.6 Les recettes de fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte concerne 3 postes de recettes pour la commune :

- Les attributions de compensations : En raison de nouvelles vidéos de protection installées et autres équipements de sécurités, la compensation versée par la Communauté d'agglomération Pleine Vallée devrait baisser significativement (840 k€) ;
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources devrait être stable en 2026 (183 k€) ;
- La dotation de solidarité communautaire devrait lui aussi maintenir sa stabilité (85 k€)

1.7 Les dotations participations

Le chapitre 74 « Dotations et participations » devrait connaître une baisse de -127 k€ par rapport au montant voté en 2025. Cette baisse s'explique par :

- La baisse de la DGF de l'ordre de - 30 K€/an,
- La suppression d'une grande partie des dépenses de fonctionnement éligible au FCTVA (-60 k€),
- Une baisse de -25% de la compensation sur les locaux industriels par rapport au montant perçu en 2025 (-35 k€).

2. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2026 est en net recul, comparativement aux exercices 2024 et 2025 qui avaient atteint des niveaux élevés, évolution correspondant au cycle classique de fin et de début de mandature.

Ce budget doit également distinguer les investissements nouveaux qui ont été arbitrés pour cet exercice 2026, et les volumes importants de reports de crédits dus, cette année encore, au décalage d'exécution du programme de rénovation et d'extension du groupe scolaire Jules Ferry.

Soit 6 227 473 M € de dépenses d'équipement.

Cette enveloppe intègre :

- 1 873 000 € de crédits pour la dernière tranche de travaux du programme Ferry
- 4 354 474 € de crédits pour l'équipement des services et le financement de l'ensemble des investissements d'entretien et de modernisation du patrimoine communal.

Le budget d'investissement prévisionnel 2026 se décompose comme suit :

Rénovation - extension école Ferry - dernière tranche - 1 873 000 €

Entretien des bâtiments communaux et équipements sportifs - 1 542 500 €

Principaux investissements :

- Restauration de la Collégiale – Lancement des premiers travaux (sacristie) : 250 K€
- Rénovation et extension du COSOM (maîtrise d'œuvre) - 600 K€
- Réparations urgentes Dojo (vestiaire) - 200 K€
- Climatisation de la salle de spectacle du Centre Culturel Rachel Felix - 80 K€
- Suite de la rénovation de la salle de la Forêt - 100 K€
- Mises aux normes réglementaires des crèches des Elfes et des Farfadets - 30 K€
- Mise en sécurité divers bâtiments - 50 K€
- Mises aux normes d'accessibilité de portes et ouvertures - tous bâtiments - 75 K€
- Rénovations divers plafonds et éclairages - toutes écoles - 50 K€

Cadre de vie - espaces verts - entretien des voiries - 1 554 000 €

Principaux investissements :

- Enveloppe globale - réfection de voiries et espaces publics - 705 K€
- Enfouissement des réseaux rue des Chesneaux tranche 1 - 480 K€
- Achats de plantations - 50 K€
- Réfection aire de jeux des Champeaux - 40 K€

- Remplacement de mobilier urbain - 35 K€
- Frais d'études divers (topographie, enfouissements, désordres...) - 50 K€
- Mise aux normes réglementaires des bornes à incendie - 40 K€
- Aménagements de sécurisation des voiries - 60 K€
- Création d'une remise pour outils jardins familiaux JACOMO - 20 K€
- Clôture du terrain de jeux résidence Florian - 17 K€

Équipement des services - 491 304 K€

- Renouvellement de véhicules (dont véhicule propreté) - 60 K€
- Création d'un hangar de protection du matériel d'entretien et achat d'engin de tonte stade Mandela - 120 K€
- Remplacement de la scie à panneaux atelier menuiserie - 46 K€

Économies d'énergie - 261 K€

- Poursuite du retrofit Led du réseau d'éclairage public
- Modernisation des installations de chauffage dans le cadre du marché d'exploitation
- Régulation des systèmes de chauffage et d'éclairage dans les structures petite enfance
- Acquisition de refroidisseurs d'air pour les écoles

Informatique - systèmes de communication - 146 660 €

Investissements divers - 400 K€

- Provision pour acquisitions foncières (notamment locaux commerciaux) - 200 K€
- Provision pour travaux d'urgence et aléas - 200 K€

2.2 Les recettes d'investissement

Parallèlement, les recettes d'investissement seraient composées de :

- Subventions des projets nouveaux évaluées à 850 k€ ;
- FCTVA évalué à 1 250 k€ en hypothèse basse. Cette hausse de 62.34 % par rapport à 2025 s'explique par une récupération basée sur les dépenses d'investissement en 2024 ayant le niveau de 9 189 k€ de dépenses mandatées.
- La Taxe d'aménagement qui reste stable à 100k €.

Enfin, le **résultat 2025 viendra abonder les recettes d'investissement** pour garantir la soutenabilité financière des investissements programmés sur 2026.

3. Estimation des indicateurs financiers de l'exercice 2026

3.1 L'évolution des niveaux d'épargne

Les grands équilibres de la collectivité s'étudient selon les soldes intermédiaires de gestion : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les projections des niveaux d'épargne sur l'exercice 2026 sont les suivantes :

- Épargne de gestion : 5 233 664 €
- Épargne nette : 4 560 535 €
- Épargne brute : 2 923 546 €

ÉPARGNE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026 (prévision)
Épargne de gestion	6 985 000 €	6 718 000 €	6 709 850 €	6 323 613 €	5 704 681 €	5 842 969 €	5 233 664 €
Épargne brute	6 245 000 €	6 027 000 €	6 059 850 €	5 887 083 €	4 568 664 €	5 276 267 €	4 560 535 €
Épargne nette	4 854 000 €	4 589 000 €	4 573 940 €	4 383 583 €	3 018 664 €	3 697 617 €	2 923 546 €

À noter : les niveaux d'épargne présentés ci-dessus intègrent les opérations d'ordre.

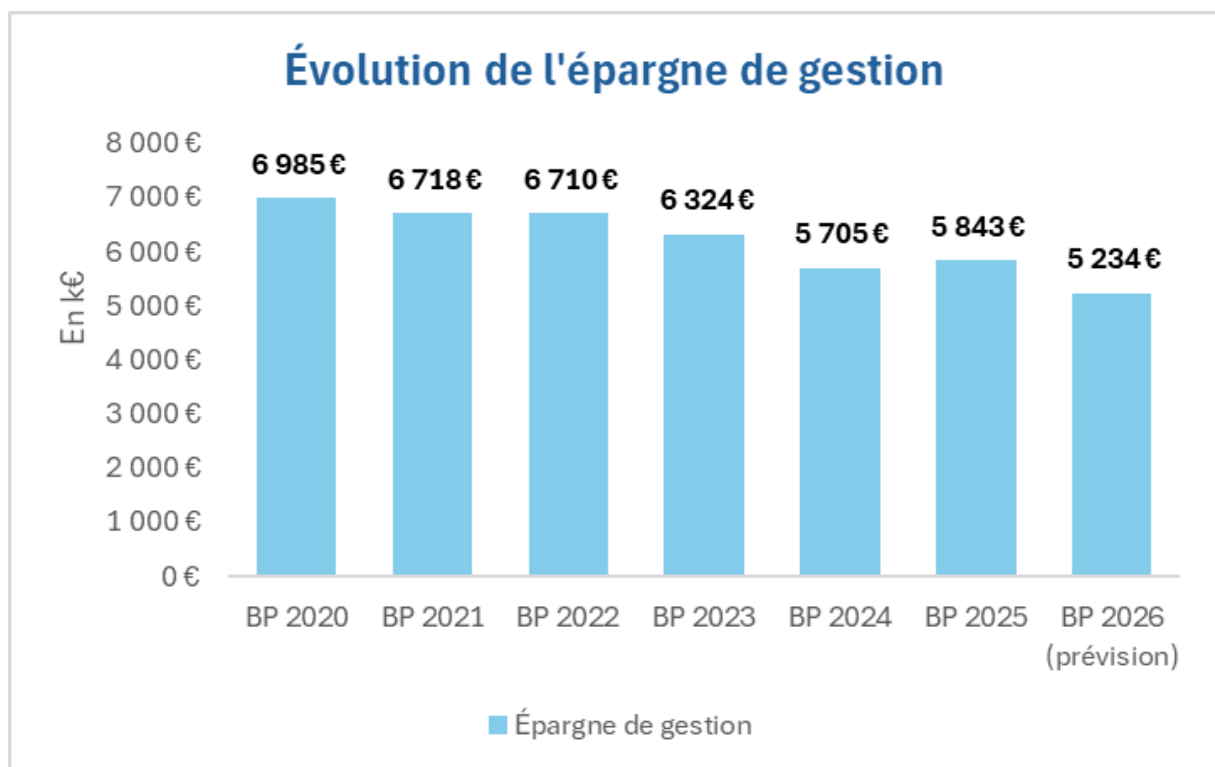
La baisse estimative du niveau d'épargne 2026 est la conséquence logique d'une augmentation des dépenses de fonctionnement dites « contraintes », conjuguée à une quasi-stabilité des recettes de fonctionnement.

Cette prévision se fonde toutefois sur des hypothèses très prudentes d'évolution des recettes de fonctionnement et intègre une provision de 180 k€ inscrite au chapitre 068 ainsi qu'une provision de 50 k€ pour couverture de créances éteintes inscrite au chapitre 065.

Cette contraction du niveau d'épargne s'inscrit également dans une tendance nationale amorcée en 2024 sur l'ensemble du bloc communal.

3.2 L'épargne de gestion

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes de gestion (recettes réelles de fonctionnement hors recettes financières, exceptionnelles et reprises de provisions) et les dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, exceptionnelles et dotation aux provisions réelles).



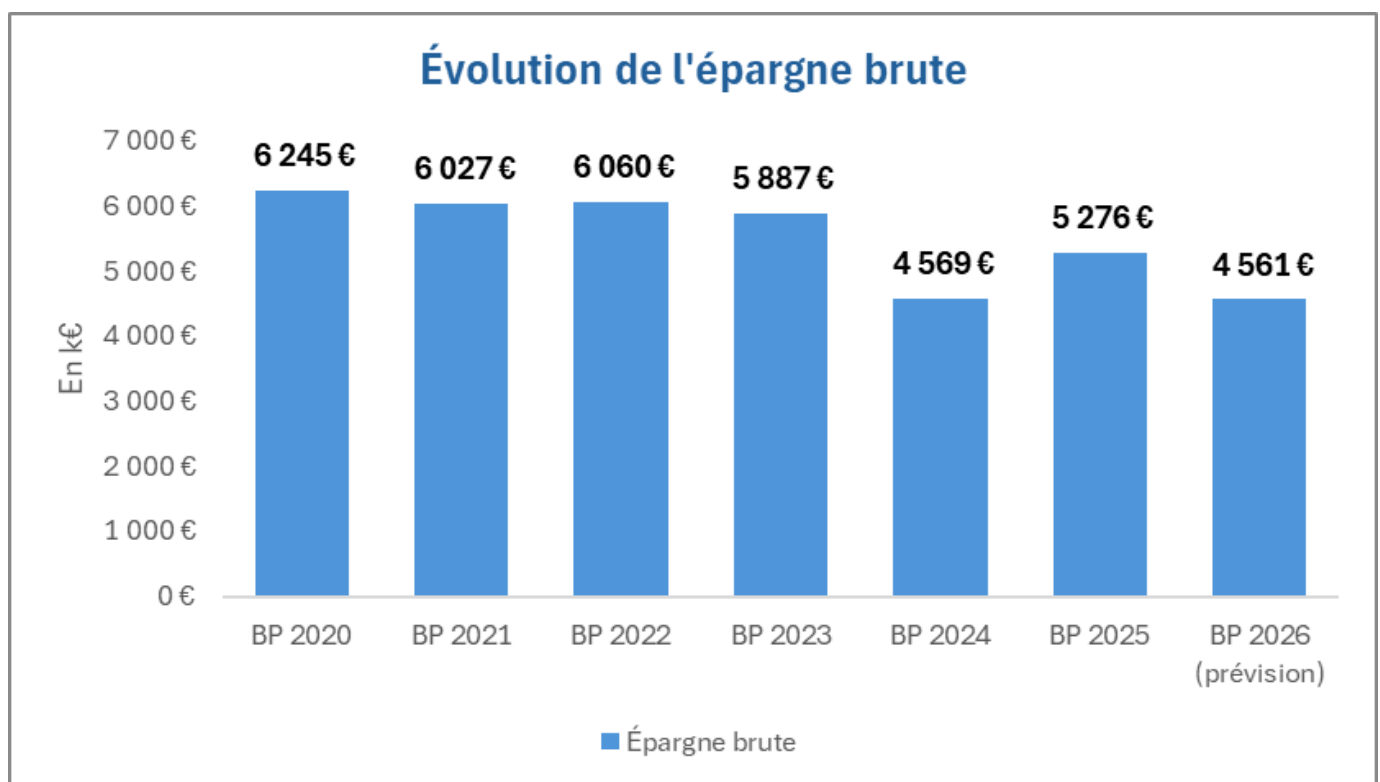
3.3 L'épargne brute

L'épargne brute se rapporte à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Autrement dit, elle équivaut à l'épargne de gestion diminuée des charges financières (dont intérêts de la dette), exceptionnelles et des dotations aux provisions réelles et additionnée des produits financiers, exceptionnels et des reprises sur provisions réelles.

L'épargne brute est aussi appelée « **capacité d'autofinancement brute** ». En l'occurrence, il s'agit du solde intermédiaire de gestion le plus important :

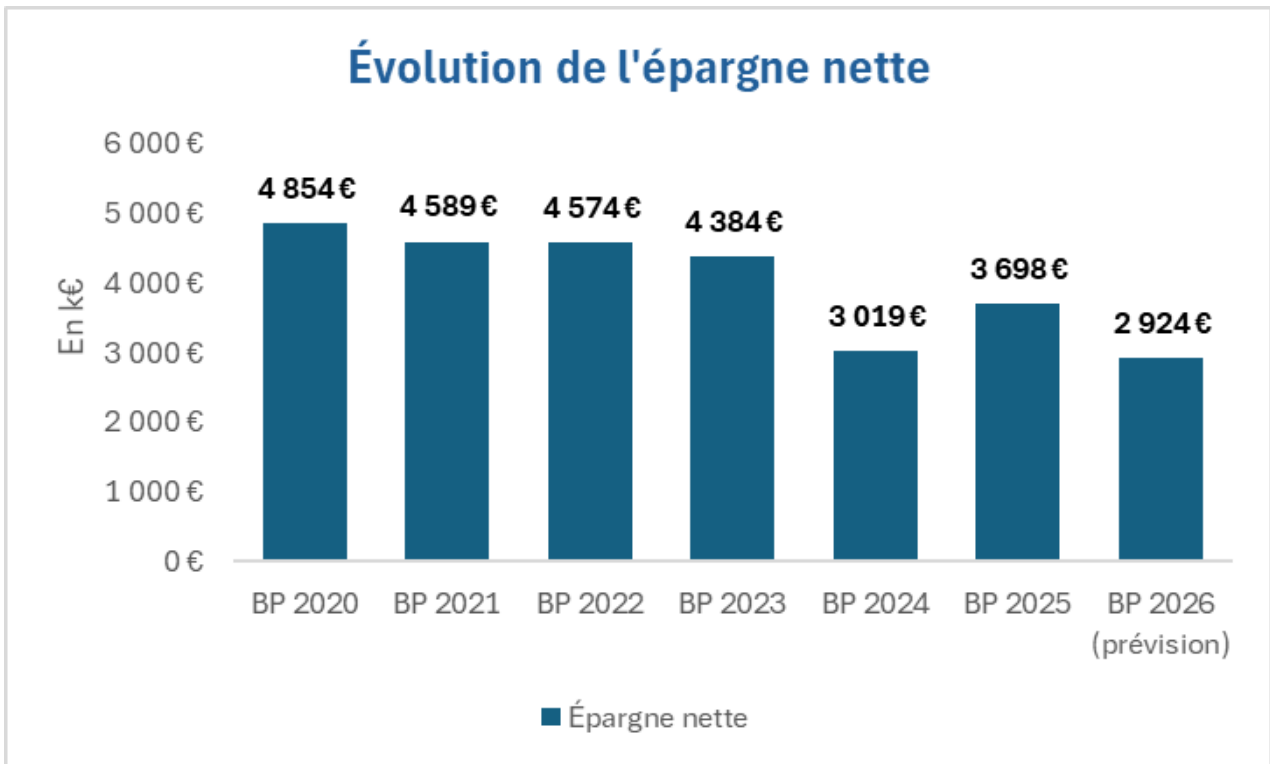
- Elle sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette (pour rappel 1 636 988 € en 2026) ;
- Elle permet de mesurer la capacité de désendettement d'une collectivité.

Dans ce cadre, c'est un indicateur très observé par les banques dans le cadre de l'octroi des prêts bancaires.



3.4 L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette : elle représente l'épargne que la collectivité peut consacrer au financement des dépenses d'investissement.



3.5 Le niveau d'endettement projeté

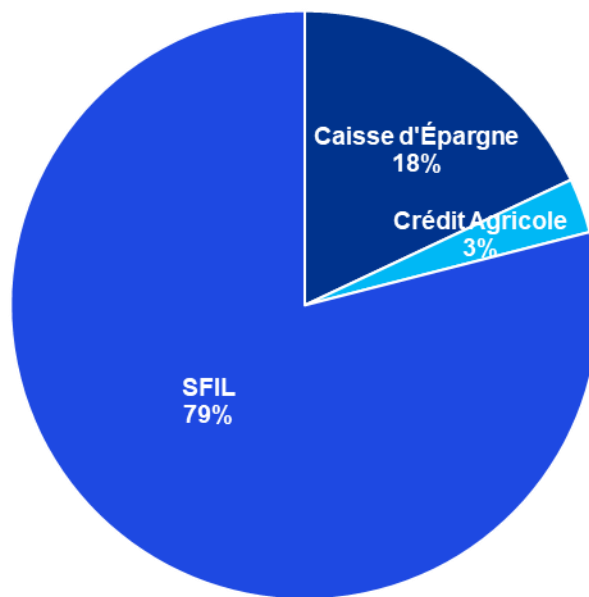
La poursuite du désendettement en 2026

Au 1^{er} janvier 2026, les caractéristiques principales de l'endettement de la Ville de Montmorency sont les suivantes :

- Nombre de lignes : 8
- Capital restant dû : 13 299 556.60 €
- Taux fixe : 3,74 %
- Taux variable : 5,29 %
- Durée résiduelle : 8 ans et 3 mois
- Taux moyen 3,93 %

A 87.39 %, l'encours de dette est à taux fixe et à 12.61 % à taux variable, soit 11 622 482.51 € d'encours à taux fixe et 1 677 074.09 € d'encours à taux variable.

Répartition par prêteur



L'évolution de l'encours de la dette

De 2013 à 2026, l'encours de la dette est passé de 21 076 983 € à 13 299 556.60 €, soit une diminution de -36.90%.
 Au 1^{er} janvier 2026, le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :

	2026	2027	2028	2029
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	13 299 556,60	11 662 568,13	10 036 207,13	8 282 532,81
Capital payé sur la période	1 636 988,47	1 626 361,00	1 653 674,32	1 701 826,23
Intérêts payés sur la période	484 314,58	426 209,89	369 047,68	307 900,39

Enfin, le montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2026 devrait s'établir à 11 662 568.13€. Cela représente **une dette par habitant de 530 € ce qui est bien inférieure à la moyenne nationale qui est de 1034 €**

